

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
11409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 OCTOBRE 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Rapport financier de Provence Tourisme au titre de l'exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du Département, notamment en matière de développement, d'aménagement, de promotion et de communication, conformément aux dispositions de l'article L132-2 du Code du tourisme.

Notre collectivité est liée à Provence Tourisme par la convention-cadre, adoptée pour la période 2018-2021 par la délibération n°271 de la Commission permanente du 15 décembre 2017.

Pour accomplir ses missions, Provence Tourisme définit chaque année un plan d'actions et bénéficie de subventions annuelles du Conseil départemental qui, par ailleurs, met à sa disposition des locaux.

En 2019, le Conseil départemental lui a attribué une subvention de fonctionnement de 4 301 000 € une subvention d'investissement de 275 000 €, ainsi qu'une aide supplémentaire de 420 000 € venant compléter la subvention accordée en 2018, pour la mise en œuvre de Marseille Provence Gastronomie 2019 (MPG2019).

Le tourisme est pensé comme un levier de développement durable pour toutes les branches de l'économie et joue un rôle essentiel dans la mobilisation pour l'emploi.

L'agence structure une offre compétitive pour faire rayonner le territoire en développant sa notoriété et son attractivité et le différencier des autres destinations, tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des résidents.

Ainsi, la manifestation Marseille Provence Gastronomie 2019 a engendré un record de fréquentation dans un contexte d'hyper-concurrence. La gastronomie, filière transversale par excellence, a boosté l'image de la destination. MPG2019 a mobilisé 105 communes autour de 1 100 manifestations accueillant plus de 2 millions de participants.

L'article L132-6 du Code du Tourisme prévoit que le rapport financier de l'Agence fasse l'objet d'un examen par le Conseil départemental siégeant en séance plénière.

Le rapport financier de l'exercice 2019 de Provence Tourisme a été adopté lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020.

Les documents comptables relatifs à l'année 2019 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sont annexés au présent rapport.

De l'ensemble de ces éléments, il ressort qu'au titre de l'année 2019 :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 4 722 653 €
- Le compte de résultat affiche un total des produits de 8 408 930 € et un total des charges de 8 860 711 €, dégageant ainsi un résultat négatif de 451 781 €. Ce déficit est dû à une augmentation du montant des charges liées à la mise en œuvre de MPG,
- Des indemnités de départ à la retraite ont été versées à hauteur de 185 242 €
- Une provision pour litige prud'homal a été constituée à hauteur de 152 683 €
- Les contributions apportées à titre gracieux par le Département s'élèvent à 216 687,79 € dont 188 101,36 € pour le loyer de l'immeuble Montesquieu, 6 972,07 € pour le loyer du parking Félix Baret, 19 248,36 € pour le loyer du local boulevard de Plombières, 1 421 € pour la galerie d'art d'Aix-en-Provence, 945 € pour le salon Philibert,
- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 255 619,67 €

Enfin, conformément à sa mission, le commissaire aux comptes a procédé au contrôle des comptes dont il atteste la régularité et la sincérité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL